

Eure

## Elèves en situation de handicap à l'école. La réforme scolaire inquiète les accompagnants

Le projet de loi pour une école de la confiance (Loi Blanquer) entend réorganiser l'accompagnement des élèves en situation de handicap à l'école. Parmi les objectifs : plus de formation des encadrants, plus de proximité dans l'organisation. Pourtant les accompagnants AESH s'inquiètent sur le terrain, notamment parce que la réforme prévoit d'affecter ces personnels par établissement et non plus par élève comme c'était souvent le cas.

Amandine\* suit deux enfants en tant qu'Accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH). Douze heures pour l'un et l'autre, Amandine travaille donc quatre jours pour environ 730 € nets. Sa mission ? Favoriser l'autonomie de ces élèves, le tout sous le contrôle des enseignants. « **Mon travail dépend du handicap de l'enfant. Exemple, gérer les outils géométriques pour ceux qui ont des difficultés motrices.** » Au quotidien, il peut s'agir de simples reformulations des consignes ou d'une aide pour se concentrer. « **J'essaie de laisser des moments pour qu'ils travaillent seuls car le but, c'est de les rendre autonomes.** »

Amandine n'a pas suivi de formation mais son parcours est cohérent avec son emploi actuel puisqu'elle a travaillé pour un service d'aide à la personne et qu'elle est titulaire d'un diplôme dans le domaine social. Sa collègue Olivia\* a une expérience de plusieurs années et a travaillé comme AESH pour le public et le privé.

Toutes deux sont inquiètes. Avec le projet de loi pour une école de la confiance, dite réforme Blanquer, le travail quotidien pourrait changer. « **La tendance actuelle, c'est de ne recruter que des AESH collectifs et non plus individuels.** » Le texte est encore au Sénat mais des amendements adoptés en première lecture à l'Assemblée fixent un cadre. Les accompagnants interviendraient désormais à l'échelle d'un établissement et non plus auprès d'un enfant seul pour 12 h, le volume horaire (le plus courant actuellement), attribué par la MDPH, Maison départementale des personnes handicapées.

« Un suivi déjà assez compliqué »

Conséquence : moins de suivi individuel, c'est le calcul de nos deux AESH. « **Pour moi, c'est de la rentabilité** », s'inquiète Amandine, « **on ne cherche pas à savoir quel serait l'intérêt de l'enfant. Il m'apparaît évident que la qualité ne sera pas au rendez-vous.** »

« **Je ne suis pas optimiste parce que le constat est là, le suivi est déjà assez compliqué, si en plus nous passons moins de temps par enfant. Ce sera moins de progrès pour eux** », opine Olivia.

« **Actuellement, c'est déjà une adaptation en permanence : nous nous raccrochons aux wagons. Avec la réforme, je m'imagine déjà m'occuper de trois élèves pour 24 h, l'adaptation sera horrible** », fait valoir Amandine. La difficulté pourrait être accrue pour les AESH des établissements secondaires où les cours sont divisés tout au long de la journée. « **D'autant que les AESH ont rarement accès au cahier de classe en ligne.** » Voyager dans les classes sans relâche, saupoudrer l'aide, toutes ces craintes reviennent dans la conversation. « **Il faudra que nous soyons opérationnelles dès 8 h, dès l'entrée en classe. Il sera hors de question de demander ce qui aura été fait la veille** », s'imagine Amandine.

Vers une plus grande proximité ?

Pour Amandine, il y a bien un point positif de la réforme qui se profile. L'organisation serait bien différente. « **Parce qu'aujourd'hui, nous n'avons pas vraiment un fonctionnement serein** », témoigne Amandine. « **Nous serions gérés par des PIAL, des Pôle inclusifs d'accompagnement localisé. Ce serait plus près par rapport à la DAPAEC de Rouen (qui déploie les effectifs pour le moment). Ce serait plus de proximité et peut-être un meilleur fonctionnement, au moins au niveau de la communication.** » « **C'est un peu selon les académies** » pour Olivia.

La loi Blanquer voudrait également changer les choses au niveau de la formation. Dans les prochains mois, un arrêté devrait préciser le contenu et le volume horaire des formations spécifiques à la prise en charge d'enfants handicapés à l'école. « **C'était très aléatoire** », selon Olivia qui cite l'exemple d'une connaissance qui en est à sa sixième formation dans l'année. Olivia, elle, dit n'avoir bénéficié de rien.

Une évolution de carrière

Enfin, dernier point : la précarité des contrats. Pour être AESH, il faut être très mobile et disponible. « **Il est possible de vivre dans le Calvados et de travailler à 20 km dans deux établissements de l'Eure. C'est souvent l'incertitude, je suis renouvelée en septembre mais on ne me dit pas dans quelle école** », s'inquiète Olivia. « **Jusqu'à la veille de la rentrée, il arrive parfois qu'on ne connaisse pas le dossier de l'élève si l'on n'a pas le nom du directeur de l'école.** »

En février, le ministre de l'Éducation nationale a justement annoncé la fin du recrutement des AESH par des contrats aidés. La loi votée, les embauches pourraient courir sur 3 ans et ouvrir la porte à un CDI.

« **Je ne vois pas d'évolution possible** » « **Nous ne savons pas ce que nous deviendrons, nous n'avons pas de statut** », s'inquiète Olivia. « **Pourtant, travailler avec des enfants en situation de handicap, c'est une expérience forte, nous acquérons des compétences. Mais pour obtenir un diplôme, il faut demander une validation des acquis de l'expérience, c'est ce qui nous ouvre des portes pour évoluer.** »

\* Les prénoms ont été changés

F. Lefebvre